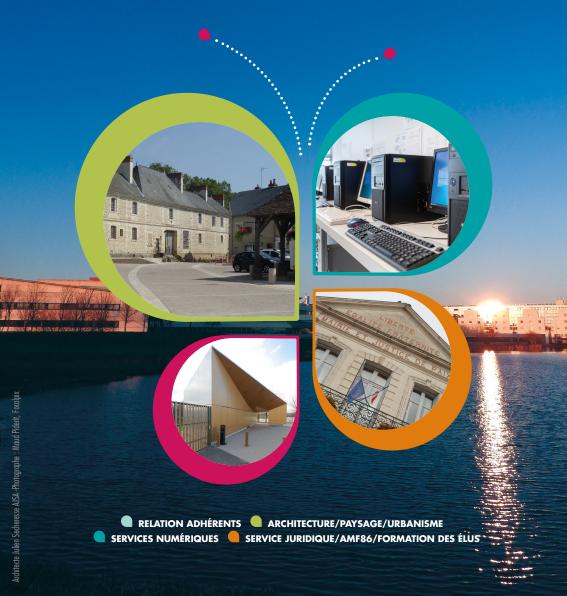


L'accompagnement de vos territoires



EDITO FRANÇOIS BOCK



L'Agence des Territoires est aujourd'hui le fruit de la solidarité entre le Département, les communes et leurs groupements pour se doter ensemble de l'assistance dont elles ont besoin

Les attentes des collectivités ont bien évoluées depuis près de 40 ans, mais la pertinence du modèle de solidarité que l'Agence incarne reste entière pour aujourd'hui et pour demain, alors que les besoins en ingénierie sont sans cesse croissants.

L'écriture du projet stratégique pour les 10 prochaines années est l'occasion d'associer chaque collectivité adhérente et de définir ensemble l'Agence dont vous avez besoin demain.

Aussi, je ferai en sorte de donner la parole à chacun pour que ce projet stratégique traduise aussi précisément que possible nos aspirations et pour pérenniser ce précieux outil de développement de nos territoires dont nous héritons

François BOCK

Conseiller Départemental de la Vienne Président de l'Agence des Territoires de la Vienne

L' AT86 EN QUELQUES CHIFFRES



communes Adhérentes



917 dossiers juridiques traités



45
conseils gratuits
de la part des services architecture,
paysage et urbanisme



100 000

actes transmis utilisent la plate forme STELA dématérialisation du contrôle de légalité des actes et de transmission comptable



452 élus participent à des actions de formation et d'information



225 collectivités

bénéficient de notre assistance pour un parc de plus de 1200 ordinateurs



39 projets de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre



1925 permis de construire instruits en 2019

SOMMAIRE **AT86**



| RELATION ADHÉRENTS | |
|--|----------|
| Missions du service Relation Adhérents | 8 |
| ARCHITECTURE/PAYSAGE/URBANISME | |
| Architecture et Bâtiments | |
| Paysage | 14 16 |
| SERVICES NUMÉRIQUES | 19 |
| Protection des Données | |
| Direction des Systèmes d'Information | |
| Assistance Métiers | 24 |
| SERVICE JURIDIQUE & FORMATION DES ÉLUS | 27 |
| Service juridique | 28 |
| Newsletter | 29 |
| Formation des élus | 29 |
| GLOSSAIRE | 31 |



RELATION ADHERENTS



L'ensemble des missions et des services proposés par l'Agence des Territoires de la Vienne met en relation directement les spécialistes de chacun de nos métiers avec les interlocuteurs, élus ou agents des collectivités.

Pour faciliter le suivi des différentes missions et de leurs conventions respectives, et assurer une porte d'entrée unique, particulièrement pour les services numériques, le service " relation adhérents " est l'interlocuteur privilégié de toute nouvelle demande et de son suivi administratif.



RELATION ADHÉRENTS

Le service vous assiste sur tous vos projets de l'étape du conseil jusqu'à la livraison

MISSIONS DU SERVICE RELATION ADHÉRENTS

Le service répond aux sollicitations des collectivités qui souhaitent des informations sur nos activités (plus particulièrement les activités informatiques) ou qui souhaitent faire évoluer leur infrastructure informatique (matériel, logiciels métiers, messagerie ...) ou préparer de nouveaux projets

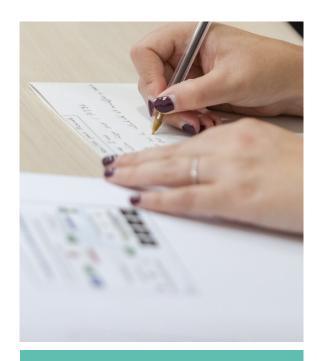
Son rôle consiste à proposer la solution la plus adaptée à la demande et d'accompagner la collectivité dans le processus de commande (gestion d'un groupement de commandes, des offres de préconisation, des bons de commandes fournisseurs, mise en relation avec l'opérateur le plus approprié)

En fonction de la nature de la sollicitation ou de la problématique les demandes sont, si-nécessaire, étudiées et validées par les spécialistes des différents secteurs d'activités afin de vous garantir les meilleures solutions



Le service veillera également à la coordination des actions entre les fournisseurs et les acteurs internes chargés de la mise en oeuvre de la commande et déclenchera les factures liées aux actions réalisées

Il assure également la veille sur les équipements de la collectivité ou de l'école afin d'informer les élus des éventuels changements à opérer





ARCHITECTURE PAYSAGE URBAN



Les pôles Architecture - Paysage -Urbanisme accompagnent votre collectivités pour préparer et mener à bien tous les projets de construction, d'aménagement ou de développement de votre territoire.

Nos architectes, paysagistes et urbanistes peuvent vous guider depuis la réflexion globale menée sur l'ensemble du territoire de la commune ou de l'intercommunalité (plan de référence, projet de territoire...) jusqu'à la réalisation opérationnelle d'une opération ponctuelle.

Nos objectifs sont de vous garantir la bonne maîtrise de tout le processus de décision, et de tendre avec vous vers la meilleure qualité finale des projets réalisés.

architecture@at86.fr amenagement@at86.fr urbanisme@at86.fr



ARCHITECTURE & BÂTIMENTS

Le service vous assiste sur tous vos projets de l'étape du conseil jusqu'à la livraison

CONSEIL ET EXPERTISE

Définition du projet

Formulation et/ou reformulation du futur projet Identification des enjeux

Définition du cadre technique, juridique et réglementaire du futur projet

Assistance Technique & Réglementaire

Accompagnement des collectivités auprès d'experts (assurances, bureaux d'études,...)

Réalisation de notes techniques





Vivonne - Restructuration et extension du gymnase architecte Beaudouin & Engel - photographe : Focalpix

ÉTUDES PRÉALABLES

Etude de faisabilité / Etude de définition

Analyse des besoins de la collectivité ou des collectivités

Analyse à l'échelle d'une commune, d'une communauté de communes

Identification des différents acteurs potentiels de projets pluridisciplinaires

Proposition d'une stratégie territoriale : phasage, déploiement...

Estimation financière

Planification selon les orientations souhaitées

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE PILOTAGE DE PROJET

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Rédaction du programme, d'un coût global prévisionnel et d'un planning

Aide à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Réalisation de pièces contractuelles

Mise en place de commissions et auditions

Accompagnement au démarrage de lancement des études de conception du projet

Conduite d'opérations

Aide à la désignation de prestataires complémentaires à l'équipe de maîtrise d'œuvre : bureaux de contrôles, Bureau SPS, expert géomètre

Réalisation des pièces administratives

Accompagnement sur la coordination et la planification des missions proposées

Assistance et organisation de la consultation des entreprises Assistance au suivi de chantier et respect du cadre financier Accompagnement jusqu'à l'Année de Parfait Achèvement



PAYSAGE

D'un conseil ponctuel à une offre de service d'assistance aux collectivités, nous répondons à toutes vos sollicitations en essayant de promouvoir des espaces publics de qualité, simples et conviviaux

ETUDES DE FAISABILITÉ

Véritables outils d'aide à la décision elles comprennent

Un état des lieux partagé avec analyse paysagère et fonctionnelle

Un recensement des contraintes réglementaires L'élaboration de scénarios ou de propositions d'aménagement sous forme de schéma d'organisation et/ou d'Avant-Projets-Sommaires

Une proposition de phasage et la définition de l'enveloppe financière prévisionnelle





Angles-sur-l'Anglin

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Nous accompagnons le maître d'ouvrage dans la phase pré-opérationnelle de son projet

Rédaction du cahier des charges de la commande de la collectivité

Organisation de la consultation des maîtres d'oeuvre ou des bureaux d'études spécialisés

Analyse des offres

Animation des commissions de jury et tous conseils jusqu'au choix du maître d'oeuvre

Définition des études préalables nécessaires à la réalisation du projet

Assistance à la réalisation des études nécessaires

Bilan financier sommaire de l'opération

POUR LES PROJETS À VENIR

En fonction des attentes des collectivités, nous réalisons les projets, les études techniques, une assistance à la concertation avec les utilisateurs, la consultation des entreprises et le suivi des travaux

Domaines d'intervention

Les équipements de loisirs : aire de jeux, pratiques sportives, espaces de détente en milieu naturel...

Les aménagements urbains : valorisation et redynamisation de centres-bourgs, accessibilité et continuité piétonne, aménagement de sécurité...

Les cimetières : création, extension, évolution des pratiques funéraires...

Les réseaux de déplacements doux (piétons, cycles)



URBANISME

De l'instruction à l'urbanisme opérationnel en passant par la planification, l'AT86 est votre partenaire sur l'ensemble des domaines liés à l'urbanisme

DOCUMENTS D'URBANISME

Documents d'urbanisme communaux et intercommunaux

Echanges avec les élus sur le projet de territoire

Formalisation d'un pré-diagnostic

Présentation des différents documents réglementaires

Evolution des documents existants

Définition des besoins d'évolution

Détermination des procédures à mettre en oeuvre

Estimation financière

Choix d'un bureau d'études

Réalisation du dossier de consultation Suivi de la consultation

Suivi des études

Pilotage du travail du bureau d'études Suivi technique et financier de l'opération

> UNE EXPERTISE, POUR UNE STRATÉGIE TERRITORIALE





Gendarmerie de Vouillé, Architecte

URBANISME OPÉRATIONNEL

Etude de faisabilité

Analyse des besoins de la collectivité Vérification de l'adéquation de l'opération avec le contexte local

Etude comparative entre plusieurs sites d'implantation

Analyse des contraintes réglementaires d'une opération

Définition d'un programme d'opération

Définition des études préalables nécessaires à la réalisation du projet

Assistance à la réalisation des études nécessaires

Bilan financier sommaire de l'opération

Assistance à la réalisation des projets

Outils de l'aménagement opérationnel Assistance pour la mise en compatibilité du document d'urbanisme

Aide au choix d'opérateurs économiques en fonction des procédures mises en oeuvre

Assistance au suivi de ces opérateurs

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Instruction pour les communes ne disposant pas de centre instructeur

Réalisation des récollements (conformité des travaux) obligatoires

organisation de permanences d'accueil des pétitionnaires sur le territoire

Renseignements techniques et réglementaires

Aide à la rédaction d'un réglement de PLU Veille juridique

Information relative à la fiscalité de l'urbanisme

Production de statistiques sur la construction des territoires où l'AT86 assure l'instruction

Conseil juridique sur les actes proposés à la signature du maire



SERVICES NUMERIQUES



L'Agence des Territoires de la Vienne a historiquement permis et accompagné le déploiement de l'informatique dans vos collectivités.

Aujourd'hui, les usages numériques se démultiplient à tous les postes d'agents, mais aussi pour les élus et les citoyens. Une équipe experte poursuit la mission en proposant une large palette de services mutualisés, élaborée avec et pour les collectivités, en perpétuelle évolution pour s'adapter aux besoins de tous, et à l'évolution des technologies de l'information et de la communication.

dpd@at86.fr assistance.collectivites@at86.fr assistance.ecoles@at86.fr dsi@at86.fr assitance.logiciels@at86.fr



PROTECTION DES DONNÉES

Le Service Délégué à la Protection des Données (DPD) est un service Mutualisé qui accompagne les collectivités dans le cadre de l'application du RGPD, la première mission étant la désignation à la CNIL de votre DPD

ACCOMPAGNEMENT

Envoi du plan d'actions de la collectivité ainsi que de l'état des lieux personnalisé sur la sécurité Communication avec le référent RGPD de la collectivité

Mise à disposition de MADIS, logiciel de suivi de la conformité RGPD adapté à chaque collectivité Conduite de projet dans le cas d'une analyse d'impact

Conseil et accompagnement, suite à une demande d'exercice de droit d'une personne Conseil et accompagnement, suite à une violation de données







FORMATIONS ANNUELLES

Deux formations annuelles sont organisées sur 6 sites répartis sur la Vienne, l'une au printemps la seconde à l'automne. Chaque collectivité adhérente au service est invitée à y participer, à raison de 3 à 4 personnes par entité (élu, référent RGPD et agents traitant des données personnelles). Différents thèmes sont abordés, tels que la sécurité informatique, les droits des personnes, les clauses RGPD à insérer dans les marchés publics, les mentions d'informations obligatoires sur les formulaires papier ou en ligne...

INFORMATION IMPORTANTES

Les collectivités adhérentes ont accès à l'espace privé DPO-DPD du site WEB de l'AT86, elles y trouvent :

Des Fiches pratiques sur le RGPD Des actualités publiées chaque semaine

Une Newsletter périodique

DÉPLACEMENT SUR SITE

Le service DPD se déplace sur site, sur demande de la collectivité, dans le cadre:

De la sensibilisation des élus, des agents ou des associations D'un besoin spécifique de la collectivité





DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Être garant du bon fonctionnement de l'organisation de votre système informatique et de son évolution : ingénierie réseau, sécurisation des données, outils collaboratifs, processus de dématérialisation

LES MATÉRIELS

Audit des besoins et aide au choix de matériels

Groupement d'achats de matériels informatiques Installation et mise en fonctionnement du parc informatique

Développement de l'informatique dans les écoles Mise en œuvre de réseaux, paramétrages, suivi, évolutions

Maintenance, mise en œuvre des garanties, suivi du bon fonctionnement et assistance

Supervision à distance du parc, dépannage sur place ou par télémaintenance



LES USAGES NUMÉRIQUES

Audit et aide au choix de logiciels adaptés aux besoins

Audit et aide au choix de l'architecture réseau et de l'organisation des données

Mise en œuvre de solutions de collaboration : échanges courriels, agendas partagés, plateformes de services, parapheur électronique...

Étude, mise en œuvre et évolution/ maintenance de sites internet

Étude et mise en œuvre de solutions de sécurisation des données : antivirus, sauvegardes, protection anti-piratage, sécurisation des accès internet, délivrance de certificats de signature électronique, mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, accompagnement à la mise en œuvre de la sécurité informatique

Étude et mise en œuvre des processus de dématérialisation des procédures : accompagnement des réformes de dématérialisation des marchés publics, du contrôle de légalité (ACTES), des échanges de données avec les Trésoreries (PES), de la dématérialisation des factures (Chorus) et mise en œuvre progressive du processus de "Full Démat"

Possibilité de présence régulière d'un Référent Numérique dans la collectivité

Veille technique pour le compte des adhérents, implication dans plusieurs réseaux professionnels nationaux d'échanges

Ingénierie et accompagnement de projets spécifiques : Télécoms, serveurs, ...





ASSISTANCE MÉTIERS

Accompagner et former aux logiciels métiers utilisés en Collectivités afin de répondre aux besoins de nos adhérents

ASSISTANCE AUX LOGICIELS MÉTIERS

Proposer un service de conseil et d'accompagnement en adéquation avec les évolutions règlementaires et les configurations techniques des progiciels

Anticipation des besoins et paramétrages des logiciels

Accompagnement par assistance téléphonique à l'utilisation des logiciels métiers (gestion financière, gestion du personnel, gestion des administrés, affaires générales)

Mise à disposition sur le portail de l'AT86 de supports pédagogiques à destination des agents afin de leur permettre d'appréhender les logiciels de facon autonome



Photographe: Focalpix

FORMATION DES AGENTS

Proposer une offre de formations adaptée aux besoins des agents afin de s'approprier les connaissances nécessaires à l'utilisation des logiciels métiers

Mise en ligne sur le portail de l'AT86 d'un calendrier annuel des formations actualisé au vu des nouveautés permettant ainsi aux agents de programmer leurs sessions sur l'année

Formations groupées dans nos locaux avec un poste informatique par agent (8 stagiaires maximum) animées par un ou deux formateurs afin d'optimiser l'accompagnement

Formations individualisées sur site ou dans nos locaux afin de répondre aux besoins spécifiques des agents





SERVICE JURIDIQUE & Formation des elus



En partenariat étroit avec l'Association des Maires de la Vienne, l'Agence des Territoires propose un service juridique expert pour les élus des collectivités et leurs agents. Fortement sollicité, il répond gratuitement à toutes les interrogations et

assure un partenariat précieux avec les services de l'Etat.

De même les réunions d'information et les formations proposées aux élus sont autant d'occasions pour eux de s'armer pour faire face aux nombreux enjeux de leurs mandats.

Pour ce faire, l'Agence des Territoires est agréée par le ministère de l'Intérieur.



juridique@at86.fr



SERVICE JURIDIQUE & FORMATION DES ÉLUS

Le pôle juridique accompagne les collectivités du département, en partenariat avec l'Association des Maires de la Vienne sur la formation des élus et sur les questions juridiques qu'elles peuvent se poser

JURIDIQUE

Conseil juridique

Sur tous les domaines, à l'exception des questions portant sur les ressources humaines (traitées par le centre de gestion)

Rédaction de notes et de guides

A destination des présidents de bureaux de vote, les premières délibérations à prendre, fonctionnement du conseil municipal, la prise illégale d'intérêt...

Accompagnements de projets :



NEWSLETTER

Le service rédige une newsletter mensuelle comportant

Les derniers textes législatifs et réglementaires

Des notes de l'Association des Maires de France

Des réponses ministérielles

Des notes rédigées par le service sur des questions fréquentes

FORMATION DES ÉLUS

L'Agence des Territoires de la Vienne est agréée par le ministère de l'Intérieur pour prodiguer des formations aux élus de la Vienne

L'Agence organise en moyenne une quarantaine de sessions de formation par an (le fonctionnement du conseil municipal, l'intercommunalité, les pouvoirs de police, la responsabilité des élus, la prise de parole en public...)





GLOSSAIRE ATRA



AMO : Assistance Maîtrise d'Ouvrage
 ABF : Architecte des Bâtiments de France
 AT86 : Agence des Territoires de la Vienne

CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CNIL: Commission Nationale Informatique et Liberté

DPD: Délégué à la Protection des Données

DPO: Data Protection Officer

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles DSDEN : Direction des Services Départementaux

de l'Éducation Nationale de la Vienne

MH: Monuments Historiques

PMR: Personne à Mobilité Réduite

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PLUI: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RAM: Relais d'Assistante Maternelle

RGPD : Règlement Général à la Protection des Données RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIVOS: Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine





Avenue René Cassin – Téléport 2 – B.P 90238 86963 CHASSENEUIL-DU-POITOU FUTUROSCOPE CEDEX Tél. 05 49 00 60 00 - contact@at86.fr www.at86.fr